



BULLETIN D'ADHÉSION AMTM 2024

Chers tous, chères toutes,

Adhérents, adhérentes, donateurs, donatrices, parrains et marraines,

L'année 2023 a été marquée par 2 missions sur le terrain au Népal. Les rencontres avec nos amis du Toit du Monde ont été comme d'habitude chaleureuses et intenses. En ce qui concerne l'Inde nous avons fait parvenir les courriers et les montants des parrainages aux responsables sur place. Nous repartirons sur le terrain à l'été 2024 avec une mission au Spiti.

L'aide aux sites et aux personnes a été maintenue grâce à l'engagement de tous.

En adhérant vous soutenez nos missions mais aussi vous donnez à AMTM une légitimité auprès des organismes publics et privés.

En 2024 encore, soyez des nôtres!

Je serai heureuse de vous retrouver à la future assemblée générale de juin 2024 où votre vote comptera dans nos décisions.

Nathalie Jauffret Présidente

OUI, j'adhère à AMTM en 2024 et je règle ma cotisation :

☐ En envoyant un chèque d'un montant minimum de 40 € (à l'ordre

d'AMTM) accompagné du formulaire ci-dessous :			
Nom Adresse		Prénom	
Code Postal Tél	Ville - Pays E-mail :		

Par un don en ligne sécurisé sur www.amtm.org (PAYPAL disponible) en cochant la case « Cotisation annuelle ».



Par prélèvement automatique. Gestion simplifiée. Plus d'oublis... Il vous suffit d'aller sur <u>amtm.org/sengager/adherer</u> et de télécharger l'autorisation de prélèvement à nous retourner accompagnée d'un RIB. Vous serez automatiquement prélevé le 10 mars de chaque année. Si vous êtes déjà prélevé par AMTM, un simple e-mail à <u>contact@amtm.org</u> nous informant de votre décision d'être prélevé aussi de la cotisation suffit.

Les cotisations, comme les dons, sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite des 20% de votre revenu imposable : ainsi une cotisation de $40 \in$ ne vous coûte au final que $13,60 \in$, ou $25,50 \in$ seulement pour une cotisation à $75 \in$.

